

*Pouvoir d'emprunt—Loi*

ont représenté la somme totale du programme gouvernemental. Nous avons été saisis de huit demandes semblables pour des montants moindres depuis les élections de 1980. Les mauvais plis se prennent vite. Trois mois après février 1980, le gouvernement venait réclamer à la Chambre de toute urgence le pouvoir d'emprunter 12 milliards pour cette année-là. Cette demande a été suivie d'autres de 14 milliards, de 6.6 milliards, de 7 milliards et ainsi de suite jusqu'à ce sommet que nous venons d'atteindre de 29.55 milliards. Depuis février 1980, le gouvernement a obtenu plus de 102 milliards de dollars. La caractéristique du gouvernement actuel est la facilité avec laquelle il dépense et affecte des fonds à des programmes spéciaux tels que le programme d'initiatives spéciales pour l'emploi. Pourquoi devrions-nous accepter le moyen très partial choisi pour répartir les fonds?

Ces dépenses effrénées et ces emprunts constants ont provoqué la catastrophe que le Canada affronte actuellement. La dette nationale nette a doublé. Notre dette nationale brute est passée de 103 milliards de dollars durant l'année financière 1979-1980 à une somme estimative de 190 milliards dans l'année financière en cours. Mes électeurs de St. Catharines savent parfaitement ce que nous promettons ces excès de dépenses et d'engagements. A moins que le gouvernement et les Canadiens ne fassent preuve de modération, tout finira par s'écrouler.

Il est impossible que le gouvernement actuel se heurte à des problèmes fiscaux de plus en plus graves. Nous avons entendu parler à maintes reprises des tactiques agressives du ministère du Revenu national. Néanmoins, notre gouvernement demande au Parlement l'autorisation d'emprunter plus qu'il n'a besoin. Si le Parlement approuve la requête, nous nous engagerons dans une voie qui mène tout droit à la catastrophe, à la catastrophe économique et financière. Le gouvernement ne pourra pas feindre d'ignorer le Parlement durant les mois à venir. Il devra tôt ou tard répondre de ses actes. Un compte de banque bien garni l'incitera à gaspiller davantage les fonds publics. Dans une année d'élections, on peut s'attendre à de folles dépenses si l'occasion se présente. Je donnerais ma tête à couper que le fonds de réserve de 4 milliards de dollars sera dépensé d'ici quelques mois.

Les taux d'intérêt monteront à nouveau en flèche à cause de ces forts emprunts, si le gouvernement emprunte toute la somme de 29.55 milliards, ce qu'il ne manquera pas de faire. Le marché du crédit sera encombré, et il restera plus rien pour les dépenses et investissements légitimes. La faiblesse de l'offre et la vigueur de la demande se traduiront pas des taux hypothécaires et des taux d'intérêt plus élevés pour les simples Canadiens. J'ai déjà dit que l'inflation augmentera à cause des taux d'intérêt plus élevés. Enfin, le dollar canadien continuera de fléchir par rapport au dollar américain. C'est le résultat inévitable d'un projet de loi de ce genre.

Le premier ministre (M. Trudeau) avait jadis sommé les chômeurs de se grouiller et de se trouver un emploi. Nous, de ce côté-ci de la Chambre, monsieur le Président, conseillons vivement au gouvernement de se secouer et de commencer à réduire le déficit qui est le nôtre. En cette supposée période de relance économique, rien ne peut justifier des emprunts et des dépenses records. Les Canadiens s'efforcent de reprendre du terrain, mais le gouvernement leur met des bâtons dans les roues. Le 1<sup>er</sup> octobre, le gouvernement n'aura plus un sou pour

absorber ses dépenses et il demandera aux Canadiens de lui verser 2.1 milliards de dollars de plus en impôts.

Au cours de l'année financière 1985-1986, les impôts additionnels s'éleveront presque aux quatre milliards de dollars dont nous parlons, pour un total de six milliards de dollars en moins de deux ans. C'est un véritable scandale! Le contribuable canadien est réduit à donner, donner encore et payer. On s'attend à ce que le contribuable se serre la ceinture, mais le gouvernement ne semble pas se soucier d'en faire autant. C'est à l'unisson que les contribuables réclament que l'on réduise le déficit et qu'on leur donne la relance économique qu'on leur a fait miroiter.

Dans la ville de St. Catharines, le contribuable moyen verse à l'heure actuelle \$1,000 par année pour le service de la dette nationale. Le gouvernement a l'audace de demander à emprunter 29.55 autres milliards de dollars. C'est ainsi qu'il dit aux contribuables de ma ville de St. Catharines que \$1,000 ne suffisent pas. Il lui faut davantage parce qu'il veut emprunter davantage pour pouvoir dépenser davantage. Les contribuables de St. Catharines ne diffèrent en rien des autres contribuables canadiens. Ils travaillent dur. Ils gagnent leur argent à la sueur de leur front et \$1,000, c'est pour eux beaucoup d'argent.

Je me rends compte que mon temps de parole tire à sa fin, monsieur le Président, mais autrement, je pourrais vous énumérer toute une liste de dépenses inutiles qu'effectue le gouvernement. Notre parti prie tout simplement le gouvernement de s'en tenir aux \$1,000 par contribuable que nous de St. Catharines devons payer. Il pourrait ainsi commencer par adopter l'amendement proposé par mon collègue, le député de Parry Sound-Muskoka (M. Darling). Je recommande aux députés d'en face de bien se rendre compte de ce qu'ils sont en train de faire au Canada. Arrêtez maintenant! Rendez-vous compte du déficit que nos jeunes et les générations futures auront à absorber!

● (1610)

[Français]

**M. Herb Breau (Gloucester):** Monsieur le Président, il me fait plaisir de participer à ce débat, cet après-midi, parce que je pense que ce que l'Opposition est en train d'essayer de faire, c'est de prétendre que c'est par le projet de loi C-21 que le gouvernement décide, ou que le gouvernement administre ces programmes en déficit.

Monsieur le Président, il est bien important de ne pas confondre un pouvoir d'emprunt, qui est l'objectif du projet de loi C-21, avec les appropriations ou les budgets de chaque ministère que le gouvernement doit proposer à la Chambre des communes chaque année, et parfois deux ou trois fois par année parce que parfois il y a des crédits supplémentaires, et la Chambre des communes autorise à ce moment-là les dépenses que le gouvernement doit faire. Alors, ce n'est pas par l'autorisation d'un projet de loi pour emprunter que l'on devrait concentrer nécessairement sur la valeur, le mérite ou le non-merite des dépenses que le gouvernement fait, ou déterminer si la Chambre des communes devrait par ce débat-ci autoriser le déficit comme tel. Le projet de loi à l'étude, monsieur le Président, c'est tout simplement un projet de loi qui dit que lorsqu'il va y avoir un déficit, le déficit que la Chambre des communes aura déjà approuvé ou non, que lorsqu'il y en a un, comment le gouvernement devrait satisfaire à ses propres exigences, à ses